

Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Chef du Département de l'économie,
de la formation et de la recherche
3003 Berne

*Document PDF et Word par courriel à :
jerome.hueqli@sbfi.admin.ch*

Réf. : 23_COU_1366

Lausanne, le 29 mars 2023

Consultation fédérale – Loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Agence suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (Loi sur Movetia)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Faisant suite à votre courrier du 16 décembre 2022 relatif à la consultation citée sous rubrique, le Conseil d'Etat vous remercie de lui avoir donné l'occasion de prendre position sur le projet de loi sur Movetia. Rappelant que le Canton de Vaud s'est déjà prononcé positivement sur ce projet législatif lors des discussions préalables menées au sein de la Conférence des directrices et directeurs de l'instruction publique (CDIP), le gouvernement vaudois réaffirme son soutien à cette nouvelle loi.

La mise en œuvre par les cantons et la Confédération d'une stratégie commune pour la promotion des échanges linguistiques et de la mobilité dans le domaine de la formation est une réussite, même si les objectifs ambitieux que nous nous sommes conjointement fixés en la matière sont loin d'être tous atteints.

La Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM) est l'entité responsable de Movetia depuis 2016. Au cours des premières années de son existence, et malgré des circonstances parfois inattendues et défavorables aux échanges, l'agence nationale est parvenue à se faire connaître et à s'établir dans un rôle déterminant. Elle est le partenaire indispensable de notre canton pour développer les échanges linguistiques scolaires et les projets de mobilité de nos jeunes à tous les niveaux de formation.

Dans le Canton de Vaud, la forme juridique de la FPEM n'a jamais été critiquée et elle n'a pas constitué un obstacle à l'excellent partenariat qui s'est développé naturellement entre l'agence nationale et le terrain. A notre connaissance, nos services de l'école obligatoire et de la formation postobligatoire ainsi que nos institutions de la formation supérieure travaillent en bonne entente avec Movetia. Si bien que les explications justifiant le bien-fondé du projet présenté de mettre en place un nouvel organe responsable ont quelque peu étonné, sans toutefois que cela conduise à remettre en question son principe. Il apparaît en effet légitime que la forme juridique de Movetia s'adapte aux principes de gouvernement d'entreprise de la Confédération.

Dans l'optique d'une transformation, voulue par la Confédération, de l'agence en un établissement fédéral de droit public, le Conseil d'Etat vaudois constate avec satisfaction que la participation des cantons au pilotage stratégique de la future entité sera garantie. Les articles 6 (organisation) et 20 (objectifs stratégiques) tiennent compte pleinement de nos attentes. Le Gouvernement vaudois salue aussi le maintien dans leur même teneur des dispositions sur le financement, qui ont fait leurs preuves. Pour ces raisons, il peut donner son soutien global au projet de loi.

Le Conseil d'Etat veut croire que le changement de statut juridique aura pour effet de renforcer encore l'assise nationale et la place internationale de l'agence Movetia. Il souligne à cet égard la nécessité de pouvoir compter durablement sur une agence solide mais surtout flexible, capable de s'adapter vite au contexte politique mouvant ainsi qu'aux évolutions technologiques rapides qui influencent la concrétisation des échanges linguistiques et des projets de mobilité.

Par ailleurs, le Gouvernement vaudois profite de cette consultation pour souligner le développement – à tous les niveaux de la formation, spécialement au gymnase et dans la formation professionnelle – d'une croissance de la demande en matière de mobilité. Après la pandémie de Covid qui a compliqué les trajectoires des jeunes empêchés de quitter la Suisse, un besoin de rattrapage s'exprime. Au niveau de la formation tertiaire, les étudiants et jeunes chercheurs suisses sont, eux, provisoirement entravés dans certains projets par les contingences de la politique européenne de la Suisse, ce qui est regrettable. A l'avenir, le Conseil d'Etat en est persuadé, la situation se détendra et l'attrait pour des échanges dans l'espace européen de formation redeviendra entier. C'est important, tant il est vrai que ces échanges apportent une plus-value incontestable dans les parcours de formation de nos jeunes.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat tient à relayer le souhait exprimé par la Commission de jeunes du Canton de Vaud que la visibilité de Movetia soit améliorée, notamment via les réseaux sociaux, afin d'améliorer son ancrage dans la population, tout particulièrement bien sûr chez les jeunes.

Il importe encore de rappeler à la Confédération, principal bailleur de fond de Movetia, que pour répondre présent aux nouveaux défis qui l'attendent l'agence devra être dotée de ressources financières appropriées. Celles-ci devront continuer de croître à mesure que les besoins augmenteront. C'est la condition pour que Movetia, forte de son nouveau statut et dotée d'une gouvernance renforcée, remplisse toutes ses promesses.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Aurélien Buffat

Copies

- Office des affaires extérieures
- Secrétariat du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle